

Commission : Discipline
Date : 18 11 2021

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D2	13 11 2021	ELAN CHARENTAIS ES	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €
D2	13 11 2021	RUFFEC STADE	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	À déterminer
D2	13 11 2021	CHATEAUNEUF US	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €
D2	14 11 2021	SIREUIL JS	3 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €
D2	13 11 2021	ROULLET FC	10 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	100 €
D2	13 11 2021	ST BRICE AL	7 matches de suspension dont 2 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	50 €

D3	13 11 2021	SAINT AMANT DE BOIXE	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €
D3	13 11 2021	ROUILLAC FC	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	15 11 2021	37 €
D3	14 11 2021	MA CAMPAGNE US	6 mois de suspension	Art. 13.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	350 €
D3	14 11 2021	MA CAMPAGNE US	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €
D3	14 11 2021	MA CAMPAGNE US	7 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	80 €
D3	14 11 2021	MA CAMPAGNE US	Retrait de 2 points avec sursis	Art. 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Équipe	15 11 2021	0 €
D3	23 10 2021	JAVREZAC JARNOUZEAU ES	3 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	22 11 2021	37 €
D3	23 10 2021	CHATEAUBERNARD SL	6 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 10 2021	50 €
D4	14 11 2021	ABZAC/BRILLAC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €
D5	14 11 2021	GENAC/MARCILLAC/GOUV.	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €

D5	10 11 2021	AUNAC	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	19 11 2021	À déterminer
U 15	13 11 2021	GJ M.B.C.R.	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	15 11 2021	37 €

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#).

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON